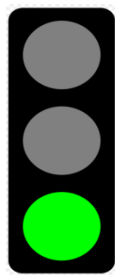


L'auto évaluation technique

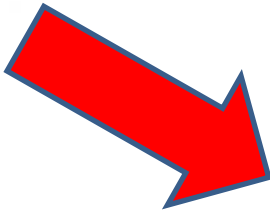


Je m'auto évalue (en ligne) suivant la spécialité choisie.

J'ai le niveau



Je signe et j'envoie l'attestation d'auto évaluation avec le dossier d'inscription.



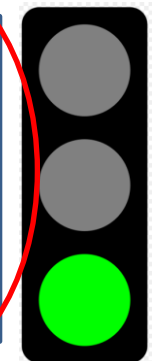
Je n'ai pas le niveau

Je me forme techniquement par mes propres moyens (club...)

ou

Je suis le (ou les) stages « pratiquer » correspondants mis en place par le comité régional.

Je m'auto évalue à nouveau.



Je signe et j'envoie l'attestation d'auto évaluation avec le dossier d'inscription.

Le stagiaire arrive au stage avec le niveau technique requis.
L'attestation d'auto évaluation engage le stagiaire.
Le stage « pratiquer » doit être suivi d'une période de pratique afin d'acquérir la maîtrise de la technique. Une nouvelle auto évaluation en ligne doit confirmer que j'ai le niveau technique requis avant de signer et d'envoyer l'attestation.